

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 001-1079/15/BC

**■ Attribution d'une subvention à l'association Pôle Régional de l'Image et du Multimédia et de l'Internet (PRIMI) et approbation d'une convention
DPEATSV 15/12945/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et les autres acteurs économiques ont engagé une politique vigoureuse en faveur du développement de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia : investissement dans le Pôle Media Belle de Mai, participation à des salons de promotion, accueil d'investisseurs, études... et, face au constat d'une faible structuration de la filière, il est apparu nécessaire et indispensable de soutenir la création et le fonctionnement d'associations d'entreprises de l'image et du son destinées à accompagner les professionnels sur les questions de l'information et de l'internationalisation.

MPM a depuis leur création soutenu deux associations qui œuvrent pour le développement des activités liées à l'audiovisuel et au multimédia : Pôle Sud Image qui rassemble les professionnels de l'image et MedMultimed qui rassemble les professionnels du multimédia.

Dans un marché en diminution, ces deux associations (toutes les deux labellisées PRIDES en 2007) ont décidé de se rassembler et de créer une association unique : Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet le 12 octobre 2010. Cette dynamique de rassemblement des acteurs de l'innovation dans le domaine du contenu numérique est guidée par la logique actuelle de convergence des médias, par

Signé le 3 Juillet 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

l'émergence de nouveaux marchés avec des productions transmédia nécessitant la collaboration entre les différents métiers, et par le souci de construire un pôle de PME TPE en mesure de se positionner aux niveaux national et international pour faire la promotion des savoirs-faires et des excellences métropolitaines.

Le projet de l'association est labellisé Grappe d'entreprises par la DATAR (2011-2013) et PRIDES (Pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire) par la Région Provence Alpes Côte-d'Azur.

PRIMI est un cluster regroupant majoritairement des entreprises (TPE/PME), aux côtés de structures d'enseignement universitaire, de recherche, de formation et d'équipements culturels, tous soucieux d'intégrer les nouvelles technologies dans la relation avec leurs marchés et leurs publics.

L'ambition de PRIMI est de faire de la région Région Provence Alpes Côte-d'Azur un territoire d'exploration des contenus numériques innovants - et des solutions technologiques associées - avec un savoir-faire spécifique marqué transmédia. La convergence des écrans et des usages médias bouleverse en effet la production de contenus : nouvelles possibilités créatives, nouveaux modèles économiques, interactions entre les métiers, nouvelles opportunités pour les industries créatives et pour l'ensemble de la filière digitale. En 2013, le déploiement réussi d'un accompagnement au transmédia amène le pôle vers de nouveaux territoires d'expérimentation et de marchés potentiels pour les entreprises (perspectives de la ville intelligente et du e.commerce/e.tourisme) qui intègrent notamment les enjeux de l'économie numérique (dans le cadre du label French Tech).

PRIMI, réseau d'entreprises de l'audiovisuel, du cinéma, de l'animation, du jeu vidéo, du multimédia et d'Internet, réunit ainsi l'ensemble des compétences mobilisables pour la réalisation de contenus et services innovants. Le Pôle offre à ses adhérents un ensemble de services privilégiés, de formations, de réflexions avec les décideurs nationaux, d'espaces de promotion afin d'accélérer leur développement, notamment à l'international et d'accroître leurs réseaux d'affaires.

L'association compte aujourd'hui 91 adhérents TPE/PME.

Bilan au 31 décembre 2014 :

19 évènements « Networking - 763 professionnels y ont participé
17 ateliers de formation - 205 participants
21 projets transmédiés soutenus
50 accompagnements de sociétés sur plus de 10 marchés (nationaux et internationaux)
65 partenariats
47 921 visites sur le site internet (référéncé en première page des moteurs de recherche avec le seul mot-clé «transmédia»)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Afin d'accompagner les filières de la création numérique vers les marchés du Tourisme et de la Culture dans une démarche transmédia, PRIMI s'est fixé comme objectifs stratégiques 2015 :

1. Identifier et fédérer les filières concernées par la création numérique, et notamment en termes de e-tourisme et e-culture :
 - Cinéma/Audiovisuel,
 - Jeu Vidéo/Animation,
 - Multimédia/Web,
 - Communication Digitale/Marketing transmédia
2. Renforcer ces filières d'un point de vue économique
 - Compléter et consolider les chaines de valeur de chaque filière
 - Soutenir et accompagner les projets structurants pour le territoire

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

3. Décloisonner ces filières et les faire travailler ensemble

- Pour faire émerger des projets innovants : technologiques et d'usages, nouvelles écritures et nouvelles créations, modèles économiques, nouveaux procédés de fabrication et d'organisation, etc.
- Pour accéder ensemble à de nouveaux marchés

4. Faire rayonner l'ensemble de la filière régionale à l'international

- aux niveaux régional, national et international

PLAN D'ACTION 2015

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, PRIMI a structuré son plan d'actions 2015 autour de cinq leviers :

- Développement et Animation du réseau
- Innovation
- Financements et Marchés
- International
- RSE – Emploi – Formation

DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION DU RÉSEAU

→ Constitution d'un réseau diversifié, mise en réseau et croisement des filières, valorisation des compétences

INNOVATION

→ Rapprochements avec les laboratoires et les écoles, accompagnement des projets innovants, développement des compétences

FINANCEMENTS ET MARCHÉS

→ Accompagnement dans la recherche de financements et de nouveaux marchés : mise en réseau avec des clients et financeurs potentiels, professionnalisation, échange d'expériences

INTERNATIONAL

→ Accompagnement à l'international : préparation, accompagnement, capitalisation

RSE – EMPLOI – FORMATION

→ Accompagnement en termes de RH et de RSE : conseil, diagnostic

Le budget prévisionnel de PRIMI, pour 2015, s'élève à 617.851 euros. Il est en baisse de 31,89 % par rapport au budget prévisionnel de 2014 (907.210 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Achats :	62.000 euros
Salaires et charges :	208.181 euros
Services extérieurs :	88.850 euros
Autres services extérieurs:	119.320 euros
Autres charges :	16.426 euros
Dotations aux amortissements et aux provisions :	25.074 euros
Emplois des contributions en nature :	98.000 euros

La masse salariale représente 34 % des dépenses totales.

L'équipe est constituée de six permanents en Contrat à Durée Indéterminée.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Les recettes sollicitées sont :

Région Paca-PRIDES :	289.902 euros
MPM :	40.000 euros
Conseil Départemental :	20.000 euros
Euroméditerranée	10.500 euros
Marseille :	20.000 euros
Entreprises :	139.450 euros
Contributions en nature	98.000 euros

Les financements privés représentent 22,6 % du total des recettes.

Les actions proposées par l'association PRIMI s'inscrivent dans les orientations de la Métropole.

Il est proposé au Bureau de Communauté de participer, au titre de l'année 2015, à l'animation de l'association PRIMI, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 34.000 euros dont les modalités sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la filière des industries du contenu regroupant les entreprises du cinéma, de l'audiovisuel et des multimédia constitue pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de réelles opportunités de développement,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises et de la faiblesse des services et outils d'animation offerts aux acteurs privés,
- Que la proposition de l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet apporte une réponse satisfaisante à ces besoins en développant la mise en réseau des entreprises autour de projets communs,
- Que l'implantation de l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet sur le Pôle Media Belle de Mai valorise l'offre immobilière et concourt à la qualité de l'environnement du lieu.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Est approuvée la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 34.000 euros, au titre de l'année 2015 pour l'animation de l'association PRIMI.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association PRIMI.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER